Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260305-NM050326DEL14-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 08
votants : 09

L'an deux mille vingt-cinq
le : cinq mars
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 19/02/2026

OBJET :
AMENAGEMENT DES RUES : SOUS-TRAITANCE LOT N° 01

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, DANIEL Yoan, adjoints, LORAND Evelyne, BARBE Valérie (21h22), LEMEE Anne, RAULT Sonia, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

N° 2026-05/03-n° 14

ABSENTS : BILLARD Emmanuelle, ROUXEL Pascal (excusé), POLANE-TABART Valérie (excusée), DABOUDET Vincent (excusé), LEMEE Anne, RAULT Sonia.

SECRETAIRE de SEANCE : ROUXEL Dominique

Un pouvoir a été donné à LORAND Evelyne par BARBE Valérie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration de sous-traitance (DC4), présentée par l'entreprise COLAS, attibutaire du lot n° 01 dans le cadre des travaux d'aménagement des rues de l'Etrat, de l'Argoat et du Châbre, RD 16 et RD 22.

Les travaux portent sur du sciage et du carottage pour un montant de 3 490.00 euros HT. La sous-traitance est réalisée par l'entreprise TMPS de SAINT-GILLES (35).

Après en avoir délibéré, avec 9 voix pour (dont 1 procuration), le Conseil Municipal

- DONNE un avis favorable à cette sous-traitance à l'entreprise TMPS
- VALIDE la proposition d'un montant de 3 490.00 euros HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette sous-traitance.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance — Dominique ROUXEL

Le Maire, — Olivier RIVALLAN